

Règlement 2026

Ouverture Truite Samedi 14 Mars	Fermeture Dimanche 20 Septembre
Ouverture Truite de mer Parcours Mr Durot 7 heures à 20 heures. Parcours Noirot Fermeture 2 heures après le coucher du soleil.	Pendant la prolongation Truite de mer Pêche au vers interdite.
Ouverture à 8 heures, Or, lendemain des déversements ouverture à partir de 7 heures.	Tous mode de pêche autorisés.
Pêche interdite !	Anguille & Saumon (No Kill)

Parcours Mr Durot & Noirot (Assortiment migrateur OBLIGATOIRE !).

Déversements Truites	<u>13 Mars / 3 Avril / 24 Avril / 15 Mai / 5 Juin / 26 Juin / 17 Juillet / 7 Août</u>
Truite Fario & Arc en ciel	25 cm / 3 par jour et par pêcheur.
Truite de Mer	50 cm / 2 par jour et par pêcheur.
Truite de rivière (Sauvage)	No Kill remise a l'eau obligatoire.

Rappels et Interdictions :

Pêche interdite les jours de déversements.

Pêche interdite à l'asticot, sur la passerelle de l'isle, la Busine, entre le pont avenue de la gare et la station Salmonicole, ponts des immeubles (résidence de la Bresle) à celui de la SNCF.

Interdiction de la gaffe et passage sur la voie ferrée.

Sanctions possibles : Amende, Exclusion ou les deux seront applicables en cas d'infraction à ce règlement et non respect de la nature déchets divers.

Contrôle du permis : Sans photo sur le permis, un document officiel d'identité est obligatoire lors des contrôles.

Arrêté Préfectoral : Conformément à l'arrêté préfectoral IDF-2018-01-31-008 datant du 31 Janvier 2018,
TOUTE PÊCHE DEMEURE INTERDITE SUR LE CANAL ENTRE LA STATION SALMONICOLE DE EU JUSQU'AU TREPORT.